



# CONTRAT DE LOCATION GÎTE RURAL ANGELINE

## Location directe

### Propriétaire

**Marie – Claude SOULIE**

39 Hameau de Beaupendu – 46500 Issendolus

Tél. : 06 45 56 56 39 ou 06 82 99 49 63

Email : [lesgariottesdemarie@orange.fr](mailto:lesgariottesdemarie@orange.fr)

N° de SIREN : 425228822

### Conditions particulières

- Capacité : 4 personnes
- Gîte non fumeur, accès wifi fibre
- Animaux domestiques admis sauf espace nuit : gratuit
- Chèques vacances acceptés : oui
- Taxe de séjour : 1,50 € par jour et par personne adulte
- Chauffage période hivernale : inclus

### Locataire

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Adresse : .....  
.....  
.....
- Téléphone: .....
- Email : .....

### Composition des locataires

- ..... personnes dont :
- ..... adultes
- ..... enfants de moins de 2 ans
- ..... enfants de 2 à 17 ans
- ..... animaux à préciser (chien, chat,...) : .....

### Dates du séjour

#### Formules gîte :

Du Samedi ..... à partir de 17 h 00 au Samedi ..... avant 10 h 00

#### Formules week-end (hors haute-saison) :

Du Vendredi ..... à partir de 17 h 00 au Dimanche ..... avant 18 h 00

#### Autres Formules (hors haute-saison) :

Du ..... à partir de ..... h 00 au ..... avant ..... h 00

### Prix du séjour

- Le prix du séjour est de ..... €. Ce prix s'entend toutes charges comprises, hors taxe de séjour.
- Option location linge de lit et linge de toilette : Supplément de 30 € ☐ Oui ☐ Non
- Option forfait ménage fin de séjour : Supplément de 50€ ☐ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de lit de bébé : ☐ Oui ☐ Non Mise à disposition de chaise haute : ☐ Oui ☐ Non
- Un acompte de ..... € (équivalent à un tiers du montant total de la location) sera réglé par  
☐ Chèque bancaire ou postal ☐ Virement et envoyé accompagné du présent contrat signé,
- Le solde sera réglé à votre arrivée, le propriétaire vous remettra une copie du contrat signé,
- Dépôt de garantie : une caution de 300 euros par chèque devra être versée en même temps que le solde du séjour,

Je soussigné ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document,

Le .....

Signature du propriétaire

A ....., le .....

Signature du locataire (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 : Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### Article 2 : Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé. La copie du contrat signé sera remise au locataire dès son arrivée.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### Article 3 : Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 5 : Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

### Article 6 : Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

### Article 7 : Règlement du solde

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

### Article 8 : Etat des lieux

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté en présence du propriétaire. Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du propriétaire. **En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.**

### Article 9 : Dépôt de garantie ou caution

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

### Article 10 : Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

### Article 11 : Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

### Article 12 : Animaux

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 13 : Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

### Article 14 : Paiement des charges

Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire. Le chauffage est inclus pour la période hivernale,

### Article 15 : Litiges

Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.



## FICHE DESCRIPTIVE GITE ANGELINE

Au sein du Parc Régional des Causses du Quercy, Les Gariottes de Marie vous propose la nature et le calme, les paysages de pierres sèches et de doux pâturages... En pleine campagne, Les Gariottes de Marie vous accueille dans une maison paysanne restaurée, alliant charme d'autrefois et confort moderne.



- Gîte 4 personnes de plain-pied
- Une courrette et un jardin privatif
- 90 m<sup>2</sup> - 2 chambres



### Partie Jour

- Grand séjour : Cuisine / Salon / Salle à manger, TV et lecteur DVD, canapé, table et chaises
- Cuisine ouverte équipée : four, micro-ondes, réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge, hotte et plaque vitrocéramique, cafetière électrique, expresso, grille-pain et bouilloire
- Poêle à bois



### Partie Nuit

- 1 chambre avec lit double 140 + couette + oreillers + rangement
- 1 chambre avec deux lits de 90 + couettes + oreillers + rangement
- 2 Salles d'eau : douche avec mitigeur thermostatique, lavabo
- WC indépendant
- Chauffage électrique



### Divers

- Aspirateur et produits ménagers fournis
- Fer et table à repasser, sèche-cheveux et ventilateur
- Lit parapluie, baignoire et chaise enfant sur demande



### Extérieur

- Barbecue, salon de jardin, parasol, parking gratuit



### Prestations en option et Taxes

- Taxe de séjour : 1,50 € par jour et par personne adulte
- Location linge de lit et linge de toilette : 30 €
- Ménage au forfait : 50 €
- Chauffage période hivernale : compris dans le prix
- Animaux et parking : gratuit
- Dépôt de garantie : caution de 300 euros par chèque